

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LEZE ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 95/2017

Objet : Fiscalité 2017 – Détermination des montants à reverser aux communes de la CCLA au titre de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité pour l'exercice 2017.

L'an deux mille dix-sept et le 04 avril à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège dûment convoqué en date du 29 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge

PRESENTS : M. PACHER René, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. BLANCHOT Dominique, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. RIVELLA Alain, M. VESELY Guy, M. ROUANE Jean Claude, M. MUNOZ Floréal, Mme JOACHIM Hélène, M. CAZAJUS Joël, M. DEMANGE Serge, Mme LAVAIL MAZZOLO Nathalie, M. TISSEIRE Bernard, M. MARCHAND René, M. PASQUET Wilfrid, Mme MONIER Catherine, M. BLANC Jean-Claude, Mme PARACHE Sabine, Mme ESTANG Nadia.

POUVOIRS : M. BASTIANI Jean Pierre à Mme TEISSIER Joëlle
Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine
M. BAURENS Serge à M. AZEMA René
M. BEZIAT Denis à Mme ESTANG Nadia
M. VINCINI Sébastien à M. REMY Jean Louis
M. NOWACK François à Mme JOACHIM Hélène
M. CAILLAT Pierre Yves à M. PASQUET Wilfrid
M. BAYONI Pascal à M. BLANCHOT Dominique
Mme FIGUEROA Anne à M. RIVELLA Alain

ABSENTS EXCUSES : M. DIDIER Claude

ABSENTS NON EXCUSES : M. MARQUIER Serge, M. MAGGIOLO Serge, M. PEREZ Alain, M. COURET Bertrand, Mme LAFUSTE Carole, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, Mme ESCOURROU-BERDOU Marie-Christine.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame LAVAIL MAZZOLO Nathalie été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle que le V -5° -1 de l'article 1609 nones C du CGI prévoit le calcul des attributions de compensation dans le cas des fusions d'EPCI à FPU ;

Lors d'une fusion, l'Attribution de Compensation versée est égale à l'Attribution Compensation versée l'année précédente ;

Une dérogation est possible la 1ère année d'existence de l'EPCI fusionné : le montant des attributions de compensation de ces communes peut être augmenté ou diminué de 15 % maximum, dans le cadre d'une révision libre des AC, après accord concordant de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou l'inverse).

La dotation de solidarité communautaire est facultative et les critères d'attribution de la DSC sont fixés librement par le conseil communautaire, à la majorité des deux tiers de ses membres, en tenant compte notamment de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou du potentiel financier par habitant, le conseil pouvant retenir d'autres critères complémentaires. Une DSC pourra être instituée par le nouvel EPCI

Pour l'attribution de compensation, il est proposé de reconduite sur 2017 les montants d'attribution de compensation versées aux communes sur l'année 2016, à savoir :

Communes	Montant Attribution de Compensation (AC)
AUTERIVE	937 425,48 €
GREPIAC	24 067,59 €
PUYDANIEL	7 748,21 €
MAURESSAC	11 497,85 €
MIREMONT	26 821,49 €
GRAZAC	25 192,19 €
CINTEGABELLE	205 263,46 €
GAILLAC TOULZA	56 346,47 €
MARLIAC	3 252,22 €
VENERQUE	123 053,32 €
LE VERNET	23 708,57 €
LAGARDELLE	39 529,25 €
AURIBAIL	20 746,00 €
TOTAL	1 504 652,10 €

Attribution de compensation négative	
AURAGNE	-694,13 €
LABRUYERE DORSA	-1 409,75 €
LAGRACE DIEU	-4 761,63 €
ESPERCE	-1 718,94 €
CAUJAC	-6 726,27 €
BEAUMONT /LEZE	-41 595,84 €
TOTAL	-56 906,56 €

Pour la Dotation de solidarité communautaire, il est proposé de maintenir sur 2017 les montants à verser aux communes membres de l'ancienne Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, afin de ne pas déséquilibrer le budget des communes suite à la fusion :

Communes	Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)
AUTERIVE	364 453,00 €
AURAGNE	25 464,00 €
GREPIAC	40 495,00 €
LABRUYERE DORSA	17 032,00 €
LAGRACE DIEU	22 573,00 €
PUYDANIEL	23 747,00 €
MAURESSAC	22 782,00 €
MIREMONT	61 048,00 €
GRAZAC	27 788,00 €
ESPERCE	23 008,00 €
CAUJAC	29 119,00 €
CINTEGABELLE	122 491,00 €
GAILLAC TOULZA	48 787,00 €
MARLIAC	5 413,00 €
TOTAL	834 200,00 €

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Adopte** la proposition de reversement de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité 2017 au profit de ses communes membres comme ci-dessus exposée;
- **Mandate** Monsieur le Président à toute fin d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes Lèze Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS